REGLEMENT DU TRAIL DE LA BICHE 2027

Important :Suite à des évènements sanitaires ou autres indépendants de notre volonté, le règlement pourra être modifié à tout moment pour respecter les différentes directives préfectorales ou gouvernementales au jour de la manifestation du Trail de la Biche.

SAINT-GILLES RUNNING organise le 11 Avril 2027, la 3ème édition du Trail de la Biche qui comprend :

- Un trail de 5 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 16 ans.
- Un trail de 11 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 16 ans.
- Un trail de 21 kms, à effectuer en individuel, ouvert aux hommes et femmes licenciés ou non à partir de 18 ans.
- Une animation enfant de 700m, ouverte aux enfants de 7 à 9 ans.
- Une animation enfant de 1500m, ouverte aux enfants de 10 à 13 ans.
- Une animation enfant de 3000m, ouverte aux enfants de 14 à 15 ans.
- Une marche loisirs de 5km non chronométrée, ouverte à tous.
- Une marche loisirs de 11km non chronométrée, ouverte à tous.

Assurance

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisateur qui décline toutes responsabilités en cas de défaillances ou d'accidents.

Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité.

Parcours et sécurité

Les épreuves sont encadrées par les organisateurs et services officiels de sécurité.

L'assistance médicale est assurée du départ à l'arrivée par La Croix Rouge Française.

Les circuits n'étant pas fermés à la circulation routière, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Les épreuves se font sur chemins, sentiers, monotraces et routes goudronnées

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves se font à proximité de la Halle des sports Georges Chouleur,1 rue des Arnaves,30800 Saint-Gilles.

Les épreuves se dérouleront dans un temps limité avec une barrière horaire de 3h30 pour le 21 km.

En cas d'abandon hors blessure, il sera demandé au coureur de rallier l'arrivée par ses propres moyens. Il devra se signaler et remettre son dossard à un signaleur sur le parcours ou à l'arrivée.

Les concurrents peuvent être disqualifiés pour tous manquements au règlement, en particulier pour les raisons suivantes :

- Non-respect du règlement de l'épreuve
- Non-respect des bénévoles ou membres de l'organisation
- Non-respect de l'intégralité du parcours défini par le balisage
- Non-respect de l'environnement
- Absence de dossard qui doit être visible
- Se faire suivre par un cycliste, engin motorisé, ou coureur à pied non inscrit à la course ou être accompagné d'un animal.

Horaires de départ des courses :

- Animations enfants : 8h30
- Trail 21 km: 9h00
- Trail 5Km,11 Km : 9h15
- Marche loisirs 5 km et 11km: 9h20

Inscriptions

Trail 5km, 11km et 21km ainsi que Marche 5km et 11km :

- En ligne sur https://www.chrono3007.fr/
- Sur place moyennant une surtaxe de 2 euros.

Animations enfants :

- Inscriptions sur place.

Tous les participants aux courses adultes doivent fournir à l'inscription :

- Soit une copie de leur licence sportive FFA de la saison en cours.
- Soit une attestation du Parcours de Prévention de Santé (PPS) de moins de 1 mois
- Pour les mineurs, il leur faudra remplir un questionnaire médical et fournir une autorisation parentale.

Le retrait des dossards et l'inscription aux animations enfants se font à la Halle des Sports Georges Chouleur 1 rue des Arnaves sur présentation d'une pièce d'identité. Il se fera exclusivement le dimanche matin de 7h00 à 8h30.

La jauge limite est de 700 inscrits et sera réparti entre les courses de la façon suivante :

	5km	**11km**	**21km**	**Marche**
Nombre inscrit max	200	200	150	150

Droits d'engagements :

- Trail 5 km : 8 euros ou 10 euros sur place
- Trail 11 km :12 euros ou 14 euros sur place
- Trail 21 km : 22 euros ou 24 euros sur place
- Marche loisir 5 km : 5 euros ou 7 euros sur place
- Marche loisirs 11 km : 7 euros ou 9 euros sur place
- Animations enfants : Gratuites

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Ravitaillements :

- Un rafraichissement est prévu vers le 6ème km pour les participants du 11km.
- Un rafraichissement est prévu vers le 8ème km et vers le 16ème km pour les participants du 21 km.
- Un ravitaillement final sera proposé à l'ensemble des participants à l'arrivée.

Récompenses :

Une dotation pour les 400 premiers participants aux courses adultes.

- Trail de 5 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégories H et F.
- Trail de 11 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégories H et F.
- Trail de 21 km : Récompense aux 3 premiers du scratch H et F, aux premiers de chaque catégories H et F.
- Animation enfants 700m : Une médaille pour tous les participants

- Animation enfants 1500m : Une coupe pour les 3 premiers du scratch G et F.
- Animation enfants 3000m : Une coupe pour les 3 premiers du scratch G et F.

Classements et résultats

Un classement général est effectué pour les trois courses 21 km, 11 km et 5 km. Il sera affiché au fur et à mesure des arrivées.

Les résultats complets seront consultables sur :

https://www.chrono3007.fr/

Publicité

Tout participants aux Trail de la Biche autorise expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants-droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaitre, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports et documents promotionnels.

Cas de force majeure

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier et de raccourcir le parcours, les horaires de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La participation au Trail de la Biche implique l'acceptation du présent règlement.